



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MOTION

Luxembourg, le 19 décembre 2023

Dépôt : Diane Adehm

Groupe politique CSV

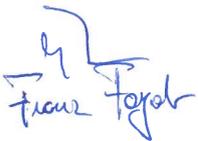
PL 8346

La Chambre des Député(e)s,

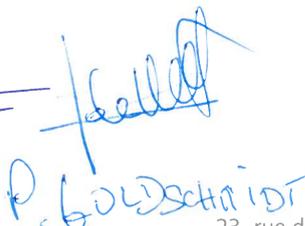
- Considérant le projet de loi n° 8276 qui prévoit la réforme du régime de la bonification d'impôt pour investissement ;
- Saluant que le projet de loi envisage de favoriser les investissements des entreprises dans la transformation digitale ainsi que dans la transition énergétique et écologique ;
- Constatant qu'il résulte de la fiche financière accompagnant le projet de loi n°8276 que :
 - l'impact budgétaire général de la bonification d'impôt pour investissement devrait rester constant, d'une part, et
 - pour le cas où des éventuelles répercussions budgétaires se présenteraient néanmoins, celles-ci ne se matérialiseraient qu'à partir de l'année budgétaire 2025, d'autre part ;

Invite le Gouvernement

- À présenter à la Chambre des Députés au plus tard 3 ans après la mise en vigueur de la loi une évaluation du nouveau système de la bonification d'impôt pour investissement ;
- À analyser les effets du nouveau régime fiscal sur le budget de l'État et sur l'évolution du nombre d'entreprises ayant bénéficié de ce régime.


Franck Feyder


Sven CLEMENT


P. GOLDSCHMIDT


D. ADEHM


Sam Tanson


Fred Keup